



**Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet coordonnateur des itinéraires routiers
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

A R R E T E n ° 2 0 2 3 - D I R M C - 0 0 1
portant ouverture du concours professionnel
de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État
spécialité routes, bases aériennes
Session 2023

VU les lois n° 83.634 du 13 juillet 1983 et n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiées,

Vu le décret n°91-393 du 25 avril 1991 modifié par le décret n° 2018-1148 du 14 décembre 2018 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État, et notamment son article 14,

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu le Décret n° 2020-762 du 22 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2014 portant nomination de M. Olivier COLIGNON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur interdépartemental des routes Massif Central à compter du 10 décembre 2014

Vu l'arrêté ministériel du 26 février 2019, fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'Etat,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69_2022_08_22_00003 en date du 22 août 2022 donnant délégation de signature à M. Olivier COLIGNON directeur interdépartemental des routes Massif Central,



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des Routes
Massif Central**

ARRETE

Article 1er :

Un concours professionnel pour le recrutement de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État, spécialité routes-bases aériennes est ouvert au titre de l'année 2023.

Article 2 :

Le nombre de postes offerts est de 8 maximum.

Article 3 :

La date de l'épreuve écrite est fixée au jeudi 6 avril 2023.

La date de clôture des inscriptions au concours est fixée au lundi 27 février 2023.

Les candidats admissibles seront convoqués aux épreuves orales qui se dérouleront à Clermont-Ferrand du 5 au 7 juin 2023.

Article 4:

L'organisation du concours est confiée au directeur du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Mâcon.

Article 5 :

Le Directeur interdépartemental des Routes Massif Central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Clermont-Ferrand, le 26 JAN. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur interdépartemental des Routes

Pour le Directeur interdépartemental des Routes
et par délégation,
Le Directeur Adjoint,

Thierry MARQUET